

PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 31 juillet à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme PELISSIE Nathalie, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ELDIN Sabrina, Mme ASCOLA Lisiane, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme PRATS Éliane,

Procuration : 0

Absent : 0

Mme Prats Eliane a été désignée comme secrétaire de séance.

La parole est ensuite donnée à Stéphane Salies, rapporteur budgétaire.

Indemnités des élus

Conformément aux engagements de campagne, les onze élus se verront attribuer la même indemnité de fonction. La dépense annuelle sera identique à celle du budget précédent.

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité l'indemnité mensuelle brute du maire, des Adjoints au maire, et des Conseillers municipaux délégués au taux de 2,375 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Cette indemnité sera versée rétroactivement à partir du 3 juillet pour le maire et les Adjoints et à partir du 9 juillet pour les Conseiller Municipaux ayant délégation.

11 POUR

Compte de gestion de l'exercice 2019

Le compte de gestion de l'exercice 2019 transmis par la trésorerie de Prades fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	200 639,85	240 865,75	441 505,60
Titres de recettes émis	72 789,42	212 863,75	285 653,17
Réductions de titres	72 789,42	212 863,75	285 653,17
Recettes nettes			
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	200 639,85	240 865,75	441 505,60
Mandats émis	116 189,78	126 110,26	242 300,04
Annulations de mandats	116 189,78	126 110,26	242 300,04
Dépenses nettes			
Résultat de l'exercice			
Excédent		86 753,49	43 353,13
Déficit	43 400,36		

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion. 11 POUR

Compte administratif de l'exercice 2019

Le compte administratif 2019 fait apparaître :

		dépenses	recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	126 110,26	212 863,75
	Section d'investissement	116 189,78	72 789,42
		+	+
Reports de l'exercice	Reports en section de fonctionnement	0,00	32 170,15
	Reports en section d'investissement	31 420,19	0,00
		=	=
	Total (réalisations report)	273 720,23	317 823,32
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	43 691,07	69 848,23
	Section de fonctionnement	126 110,26	245 033,90

Reports de l'exercice	Section d'investissement	191 301,04	142 637,65
	Total cumulé	317 411,30	387 671,55

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif. 11 POUR.

Affectation du résultat 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 118 923,64€, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté	0,00
Excédent antérieur reporté	32 170,15
Virement à la section d'investissement	64 750,00
Résultat de l'exercice	
Excédent	86 753,49
Résultat cumulé au 31/12/2019	118 923,64
A. EXCEDENT au 31/12/2019	118 923,64
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068	48 663,39
Solde disponible affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves	0,00
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau-créditeur-Ig 002)	70 260,25
B. DEFICIT au 31/12/2019	0,00
Déficit résiduel à reporter –budget primitif	0,00

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. 11 POUR.

Le budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 est équilibré à 524 125,95€ dont 283 830,25€ en fonctionnement et 240 295,70€ en investissement.

FONCTIONNEMENT

	dépenses	recettes
Crédits votés	283 830,25	213 570,00
Résultat reporté	0,00	70 260,25
total	283 830,25	283 830,25

INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
Crédits votés	121 784,08	170 447,47
Restes à réaliser	43 691,07	69 848,23
Solde d'exécution reporté	74 820,55	0,00
total	240 295,70	240 295,70

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

200€, à l'ACCA

100€ à Mosaïc'Art

100€ aux Pompiers – Caserne de Prades

800€ au Comité d'Animation de Clara

900€ à Sempres Endavant de Villerach

Il est affecté 6000€ au budget participatif.

Parce que non votés avant le 3 juillet 2020, il est précisé que les taux des impôts sont inchangés à savoir :

Taxe d'habitation : 11,97 %

Taxe Foncière : 17,38 %

Taxe Foncier Non Bâti : 74,56 %

Au niveau des emprunts le capital restant dû s'élève à 142 000€ auquel se rajoute un prêt relais sur 2 ans de 80 000€.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité. 11 POUR

Désignation du délégué au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I – Agence de gestion et de développement informatique

Il est proposé de désigner Patrick MARCEL, délégué à A.G.E.D.I. Syndicat intercommunal qui a pour objet la mutualisation des coûts liés à l'informatisation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. 11 POUR

Désignation des délégués aux commissions de la Communauté de communes :

Sont désignés pour siéger aux différentes commissions intercommunales :

- Services à la population et solidarités
- Titulaire : Lysiane Ascola – Suppléante : Eliane Prats

- Aménagement territoire urbanisme

Titulaire : Eliane Prats – Suppléant : Pascal Ascola

- Enfance Jeunesse

Titulaire : Sabrina Eldin – Suppléant : Loïc Saussez

- Culture

Titulaire : Nathalie Pélissié – Suppléant : Loïc Saussez

- Finances

Titulaire : Patrick Marcel – Suppléant : Stéphane Salies

- Ordures ménagères

Titulaire : Pascal Ascola – Suppléant : Bruno Bousquet

- Développement économique

Titulaire : Stéphane Salies – Suppléante ; Sophie Zuber

- Personnel

Titulaire : Lysiane Ascola – Suppléant : Patrick Marcel

- Environnement

Titulaire : Michel Bliguet – Suppléant : Bruno Bousquet

- Agriculture

Titulaire : Sophie Zuber – Suppléant : Michel Bliguet

- Tourisme

Titulaire : Loïc Saussez – Suppléante : Nathalie Pélissié

- Coordination et mutualisation des moyens dans les communes

Titulaire : Patrick Marcel – Suppléant : Michel Bliguet

- Sport

Titulaire : Sabrina Eldin – Suppléante : Lysiane Ascola

- Communication

Titulaire : Eliane Prats – Suppléante : Sophie Zuber

- Energies renouvelables

Titulaire : Bruno Bousquet - Suppléante : Sophie Zuber

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. 11 POUR

Désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, La liste proposée sera établie par délibération du Conseil Municipal comportera 24 noms au maximum soit 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Questions diverses

Représentations de la Commune

- Communauté de communes Conflent Canigo : Jean-Louis Jallat, Maire de Olette-Evol a été élu président. Patrick Marcel représentera la Communauté de communes au conseil d'administration du lycée Charles Renouvier à Prades
- Canal de Bohère : Guy Cassoly, Maire de Los Masos a été élu président.
- SIVU Régie de l'eau : Yves Delcor, Maire de Prades a été élu président. Lysiane Ascola a été élue titulaire à la commission d'exploitation et suppléante à la commission d'appels d'offre.
- SYDEEL ont été élus pour le secteur Conflent Canigo : titulaires : Jean Maury, Maire de Ria-Sirach - Jean-Marie Maydat, Maire de Serdinya - Jean-Louis Jallat, Maire de Olette-Evol - Guy Bobé, Maire de Souanyas
- Canigou Grand Site : Ségolène Neuville, Conseillère départementale a été élue présidente

Syndicat du Canal de Bohère

Il est précisé que le syndicat n'a pu voter le budget 2020. Une réunion sera convoquée courant août.

Une proposition de convention a été rédigée permettant à la commune de disposer de la section du canal au lieudit « le Castell », de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux électriques, réseaux eau et assainissement, de créer une voie communale en continuité de la rue des Mimosas pour desservir les parcelles C324, C325, C326 et C329.

Mosaic'Art

L'Association a informé que les activités se dérouleront désormais à Codalet. Ses membres restent disponibles pour l'animation d'ateliers sur la commune suivant la demande et pour leur participation à l'exposition des artistes locaux de fin d'année.

Catastrophe naturelle

Un point sur les travaux réalisés et à réaliser sera finalisé.

La séance est levée à 20h 15